



AT01 - AT02

ADDITIF TEXTURISANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 25/05/2022 Date de révision: 14/05/2026 Remplace la version de: 16/10/2025 Version: 2.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom commercial : ADDITIF TEXTURISANT
Code du produit : AT01 - AT02
Type de produit : Cires et polymères

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

STARDUSTCOLORS SAS
189 Rue Jean Tirole
ZA TESAN - PLAN SUD
30126 St Laurent des Arbres
FRANCE
info@stardustcolors.com
www.stardustcolors.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245
Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500
Suisse : 145
Depuis l'étranger : Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h :
+41 44 251 51 51
www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

POUSSIÈRE COMBUSTIBLE. Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases supplémentaires : APERÇU DES URGENCES : Ce produit est une poudre micronisée. Les charges statiques sur la poudre peuvent enflammer les atmosphères inflammables. Des niveaux élevés de poussière de produit dans l'atmosphère peuvent présenter un risque d'explosion de poussière.
Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.3. Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Autres informations : APERÇU DES URGENCES : Ce produit est une poudre micronisée. Les charges statiques sur la poudre peuvent enflammer les atmosphères inflammables. Des niveaux élevés de poussière de produit dans l'atmosphère peuvent présenter un risque d'explosion de poussière.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Polypropylene	N° CAS: 9003-07-0	100	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Traiter comme une poussière nuisible. L'exposition par inhalation est vraisemblablement sans effet sur la santé, sauf si le produit est surchauffé et se décompose. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat, abondant et prolongé (15 minutes au moins). Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : Peut irriter les personnes souffrant de problèmes de peau, d'asthme et de maladies pulmonaires. Les personnes sensibles peuvent avoir une réaction allergique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Solides inflammables.
Fond à proximité d'incendies, provoquant des sols et des escaliers glissants. Point d'éclair.

Danger d'explosion : Lorsque la poudre est en suspension dans l'air, ces produits peuvent être INFLAMMABLES/EXPLOSIFS. Dans ces circonstances, tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Les charges statiques sur les poudres ou les poudres dans les liquides peuvent enflammer les atmosphères inflammables - Voir section 7.

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégageement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection (voir rubrique 8). Attention : ce produit peut rendre le sol très glissant. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eloigner le personnel superflu. Approcher au vent. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Tenir le produit et les contenants vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : AVERTISSEMENT DE DANGER : Ces produits sont des poudres micronisées. Les charges statiques sur les poudres peuvent enflammer les atmosphères inflammables. Des niveaux élevés de poussière de produit dans l'atmosphère peuvent présenter un risque d'explosion de poussière.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir éloigné d'une source de chaleur, des étincelles et des flammes. Supprimer toute source d'ignition.

Mesures antipoussières : Évitez de respirer (poussière, vapeur, brouillard, gaz). Supprimer toute source d'ignition.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Lors de l'utilisation et de l'élimination, des mesures appropriées doivent être prises conformément à l'entrée 78, paragraphes 7 et 8, de l'annexe XVII de REACH pour éviter le rejet de microparticules de polymères synthétiques dans l'environnement. Ne pas utiliser lorsque les déversements dans les canalisations (égouts) et/ou les eaux de surface ne peuvent être évités. Les eaux de lavage résultant du nettoyage après utilisation de ce produit doivent être collectées et éliminées dans un site agréé. Ces eaux de lavage ne doivent en aucun cas pénétrer dans l'environnement. Si nécessaire, avvertir les autorités locales compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : S'il s'agit d'un liquide chaud, essayez de confiner le déversement et laissez le polymère se solidifier. Une fois solide, il peut être récupéré sous forme de poudre.

Procédés de nettoyage : Empêcher l'accumulation de poussière (pour minimiser les risques d'explosion). Balayez la matière déversée sans produire de poussière. Recueillir le produit dans un récipient à part convenablement étiqueté.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Les charges électrostatiques des matériaux non conducteurs sont un phénomène naturel allant d'inoffensif à une nuisance à un danger, selon le degré de charge et l'environnement où la décharge a lieu. Dans le cas des polymères micronisés et des cires, des niveaux très élevés d'électricité statique se développent lors de leur fabrication, de leur transport et de leur manipulation. Ces produits étant de mauvais conducteurs d'électricité, ils peuvent conserver une charge statique pendant de longues périodes. En gardant cela à l'esprit, une grande prudence doit être exercée lors de la manipulation de ce type de produit dans ou autour de liquides inflammables, en particulier si le liquide est à ou près de son point d'éclair. La génération d'électricité statique ne peut être empêchée car ses origines intrinsèques sont présentes dans chaque interface de particules. Certaines approches sensées des dangers liés à l'électricité statique sont répertoriées dans Mesures techniques.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Éviter de respirer les fumées des opérations de chauffage. En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant. La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité. Les eaux de lavage résultant du nettoyage après utilisation de ce produit doivent être collectées et éliminées dans un site agréé. Ces eaux de lavage ne doivent en aucun cas pénétrer dans l'environnement. Ne pas utiliser lorsque les déversements dans les canalisations (égouts) et/ou les eaux de surface ne peuvent être évités. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Ajouter les cires micronisées et les polymères lentement et en petites quantités aux solvants inflammables chauds. N'utilisez que des équipements conducteurs et gardez tous les composants mis à la terre et reliés au même récipient afin d'égaliser toute charge potentielle.
- Si possible, ne laissez pas le produit tomber directement dans le solvant. Idéalement, utilisez une goulotte ou un tuyau qui descend jusqu'au niveau du solvant. Assurez-vous que la goulotte ou le tuyau est mis à la terre et collé. Éviter une condition inflammable en utilisant des gaz inertes dans le récipient ou en fournissant une évacuation suffisante pour empêcher une accumulation de vapeurs de solvants inflammables.
- Un bon entretien ménager est primordial. Le bâtiment et l'équipement doivent être conçus de manière à éliminer les étagères, les rebords et les endroits similaires où la poussière peut s'accumuler. Si un équipement mécanique doit être utilisé, un alimentateur à vis mis à la terre à rotation lente est préférable.
- Ne versez jamais de cires ou de polymères micronisés d'un fût ou d'un grand récipient directement dans des solvants inflammables chauds. Évitez les projections et les sondes qui pourraient entraîner une décharge entre le polymère chargé et la sonde. Ce sont des suggestions et ne doivent pas être considérées comme des pratiques recommandées dans votre établissement et ne doivent en aucun cas être considérées comme des contrôles techniques complets.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Chaleur et sources d'ignition : Ne pas stocker près de sources de chaleur ni exposer à de hautes températures.
- Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- conditions ambiantes. Ne pas entreposer à proximité d'oxydants. Amines.

Allemagne

Classe de stockage (LGK, TRGS 510)

Tableau de stockage commun

: LGK 11 - Solides inflammables

LGK 1	LGK 2A	LGK 2B	LGK 3	LGK 4.1A
LGK 4.1B	LGK 4.2	LGK 4.3	LGK 5.1A	LGK 5.1B
LGK 5.1C	LGK 5.2	LGK 6.1A	LGK 6.1B	LGK 6.1C
LGK 6.1D	LGK 6.2	LGK 7	LGK 8A	LGK 8B
LGK 10	LGK 11	LGK 12	LGK 13	LGK 10-13

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Poussière (en l'absence de substance OEL) (alvéolaire)	5 mg/m ³
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (Données de VLEP génériques)	
Poussière (en l'absence de substance OEL) (alvéolaire)	0.5 mg/m ³
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Poussière (en l'absence de substance OEL) (alvéolaire)	3 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Assurez une ventilation adéquate pendant les processus de chauffage ou si de la poussière est créée lors de la manipulation de matériaux en poudre. Pour le stockage et la manipulation ordinaire (pas de création de poussière), une ventilation générale est adéquate.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Protection obligatoire des voies respiratoires.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Si dégagement de poussières: lunettes de protection. Portez des lunettes résistantes aux produits chimiques autour du matériau en fusion.

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans la zone de restauration. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail

Protection des mains:

Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation. Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Si l'on s'attend à ce que la contamination cutanée s'étende à d'autres parties du corps, ces parties du corps doivent également être protégées avec des vêtements imperméables d'une manière équivalente à celles décrites pour les mains.

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le produit peut produire de la poussière lors de la manipulation et des fumées. Les situations individuelles doivent être évaluées et une protection respiratoire adéquate doit être portée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon immédiatement après avoir manipulé le produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc.
Apparence	: Poudre.
Odeur	: semblable à la cire.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 160 – 170 °C Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Solides inflammables
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
POINT D'ÉCLAIR	: > 277 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 0,89
Densité relative de vapeur à 20°C	: Plus lourd que l'air.
Taille d'une particule	: Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Indice d'explosion des poussières	: ≤ 200 bar·m/s
Catégorie d'explosion des poussières	: St 1 - Explosion de faible intensité

Autres caractéristiques de sécurité

Autres propriétés	: Pression d'explosion maximale (P _{max}), Pression d'explosion maximale (P _{max})
Indications complémentaires	: Limite d'inflammabilité - inférieure. Limite d'inflammabilité - supérieur 232C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. La poussière fine dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constitue un risque potentiel d'explosion de poussière.

10.4. Conditions à éviter

Décomposition thermique. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Amines. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Indications complémentaires	: Traiter comme une poussière nuisible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Indications complémentaires	: Traiter comme une poussière nuisible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Indications complémentaires	Traiter comme une poussière nuisible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Traiter comme une poussière nuisible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Indications complémentaires	: Traiter comme une poussière nuisible.
Danger par aspiration	: L'aspiration est possible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : Peut irriter les personnes souffrant de problèmes de peau, d'asthme et de maladies pulmonaires. Les personnes sensibles peuvent avoir une réaction allergique.
--	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Avoid release to the environment.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.2. Persistance et dégradabilité

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
------------------------------	--------------------

Polypropylene (9003-07-0)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Potentiel de bioaccumulation	En raison de la taille des particules, les polymères sont des microplastiques et peuvent s'accumuler dans l'environnement.
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Indications complémentaires	Difficilement mobile dans les sols
-----------------------------	------------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éviter le rejet dans l'environnement. Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Les eaux de lavage résultant du nettoyage après utilisation de ce produit doivent être collectées et éliminées dans un site agréé. Ces eaux de lavage ne doivent en aucun cas pénétrer dans l'environnement. Ne pas jeter avec les déchets normaux.
Indications complémentaires	: Garder les fûts soigneusement clos pour éviter toute contamination. Déchets industriels. Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	: 01 04 10 - déchets de poussières et de poudres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

CONTACT MPI FOR A REGUALTORY SUMMARY SHEET

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
78.	Polypropylene	Microparticules de polymères synthétiques conformément aux critères de l'entrée 78 de l'annexe XVII

Informations sur les ingrédients de l'entrée 78			
Nom	N° CAS	type de composé	Concentration
Polypropylene	9003-07-0	Microparticules de polymère synthétique	100

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Allemagne

Restrictions professionnelles	: Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG). Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).
Classe de danger pour l'eau (WGK)	: WGK nwg, sans danger pour l'eau (Non soumis à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV)).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
15.1	Annexe XVII de REACH	Ajouté

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique

AT01 - AT02 ADDITIF TEXTURISANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PE	Perturbateur endocrinien

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.